

C9 - Clôture comptable en comptabilité de paiement dans le cadre de l'EPUdF



Faire les opérations dans le bon ordre ...

					Avril Oct			Juin Déc.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31					

Version 12-2020 Diapo : 2/41

Janv.	Janv. Fév.		Mar	s	Avril	Mai		Juin
Juil.	Août		Sep	Sept. Oct		Nov.		Déc.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31					

Janvier : On ne se précipite pas !

• On finalise les saisies de l'exercice précédent

On ouvre le nouvel exercice

• On prépare le dernier rapprochement bancaire

Version 12-2020 Diapo : 3/41

Janv.	Janv. Fév.		Mars Avi		Avril	Ma	ai	Juin
Juil.	Ad	oût	Sept.		Oct	Nov.		Déc.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31					

Janvier : Ouverture du nouvel exercice

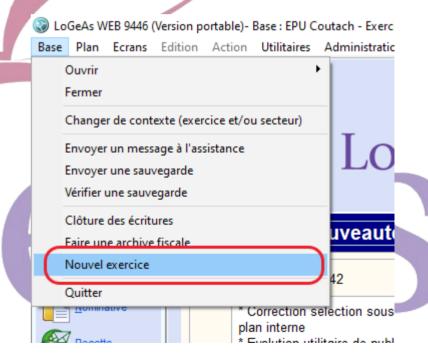
Les conditions :

- avoir clôturé l'exercice n-2
- ne pas avoir de modification du plan comptable à faire sur l'ancien exercice

Janv.	anv. Fév.		Mars Av		Avril	Ma	ai	Juin
Juil.	Ac	Août		t.	Oct	Nov.		Déc.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31					

Janvier : Ouverture du nouvel exercice

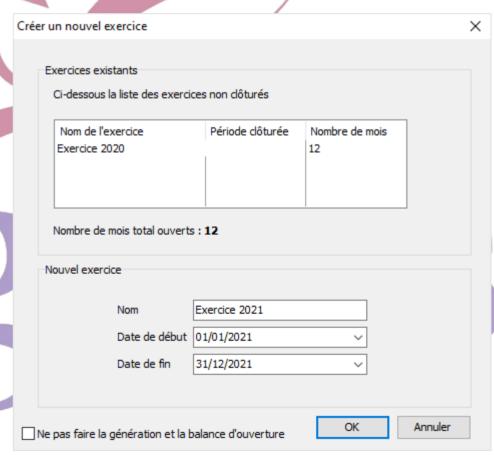
On utilise le menu « Base\Nouvel exercice »



Janv.	/ Fév.		v. Mars		Avril	Mai		Juin
Juil.	Ad	oût	Sept.		Oct	Nov.		Déc.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31					

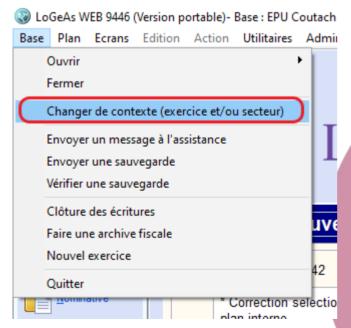
Janvier : Ouverture du nouvel exercice

On vérifie les informations et on clique sur « Ok »



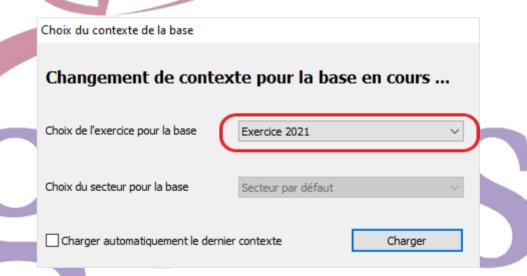
Version 12-2020 Diapo : 6/41

Janv.	Janv. Fév.		Mar	s	Avril Mai		ai	Juin
Juil.	Ad	oût	Sept.		Oct	No	ov.	Déc.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31					



Version 12-2020 Diapo : 7/41

Janvier : Changer d'exercice



		Fév. Août						
1	2	3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31					

Janvier : Rapprochement bancaire de l'ancien exercice

Rappel:

Faire un rapprochement bancaire, c'est justifier la différence entre le solde bancaire (au bas de votre relevé de banque) ici au 31/12, et le solde comptable (celui que donne LoGeAs)

Il s'agit donc globalement d'établir la liste des écritures que la comptabilité a enregistrées, mais pas la banque.

Version 12-2020 Diapo : 8/41

	Fév. Août							
1	2	3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31					

Janvier : Rapprochement bancaire de l'ancien exercice

Deux rappels:

- Il est normal que solde bancaire <> solde comptable.
- On ne commence pas à « pointer » le nouvel exercice tant que le rapprochement bancaire de l'ancien exercice n'est pas finalisé.

Version 12-2020 Diapo : 9/41

Janv.			ıv. Fév.		Fév. Mars		Avril	Ma	ai	Juin
Juil.	Ad	oût	Sept.		Oct	Nov.		Déc.		
1	2	3	4	5	6	7	8	9		
10	11	12	13	14	15	16	17	18		
19	20	21	22	23	24	25	26	27		
28	29	30	31							







😡 LoGeAs WEB 9446 (Version portable)- Base : EPU Coutach - Exercice 2020 - Secteur par défaut - CONNEXION AU SERVEUR ALPHA

Situation du CCP nº 00 929 90 C 027

+ 2 078,57 €



Débit (c) Crédit (c) 1 318,57 solde au 20/12/2019 760,00 760,00 Total des opérations solde au 30/12/2019 2 078,57

de TVA en application de l'article 261 C du CGI.

Janv.			Mars		Avril	Mai		Juin
Juil.	Ad	oût	Sept.		Oct	Nov.		Déc.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31					

Janvier : Rapprochement caisse

Deux rappels:

- On ne fait pas de rapprochement sur la caisse
- Un solde de caisse doit toujours être positif

Version 12-2020 Diapo : 11/41



1ère quinzaine de févier : on finalise les dernières écritures

- Saisie des informations liées à la rémunération du/des ministre(s)
- Saisie des informations concernant les éventuels reliquats de contribution régionale
- Première publication sur Stat-Union
- Vérification de la comptabilité (and co)

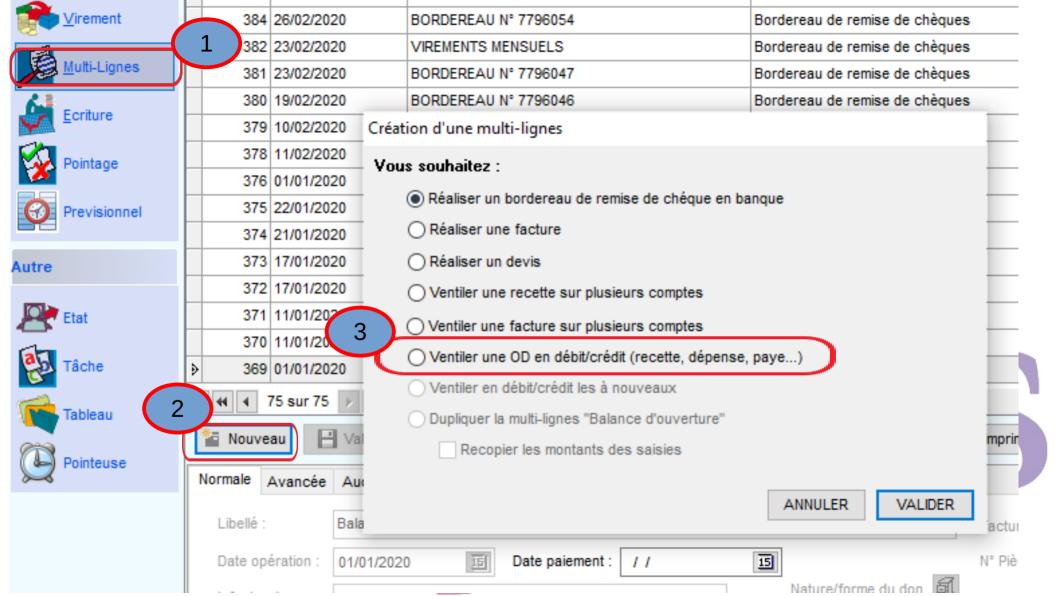
Version 12-2020 Diapo : 12/41

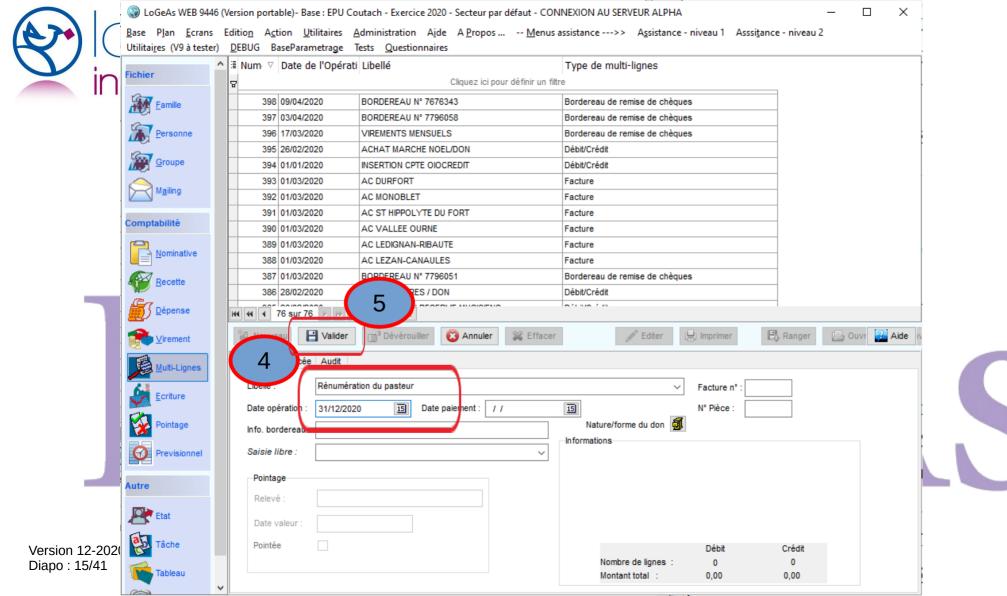


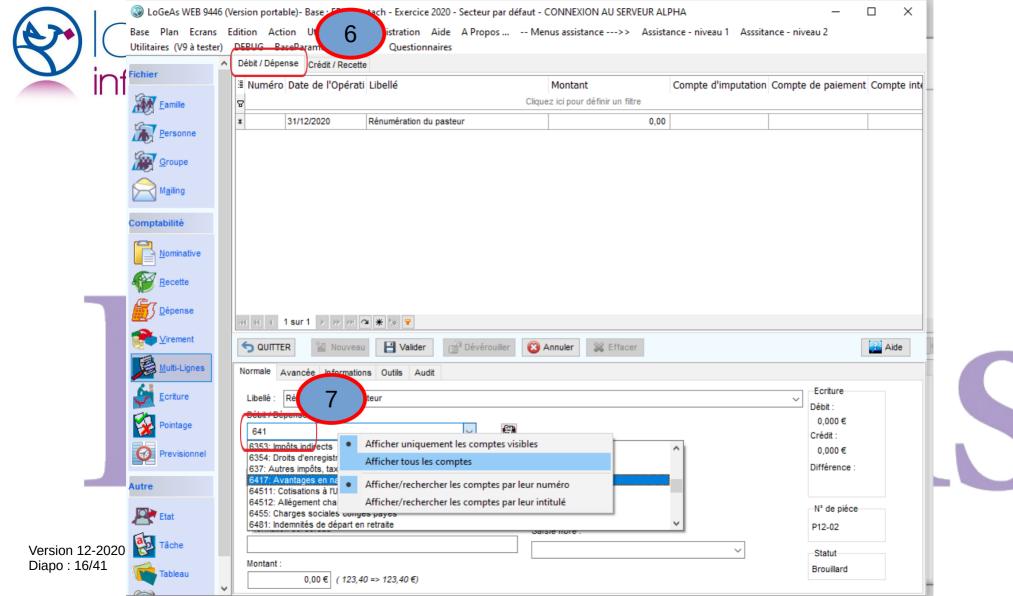
1ère quinzaine de févier : Saisie des informations liées à la rémunération du/des ministre(s)

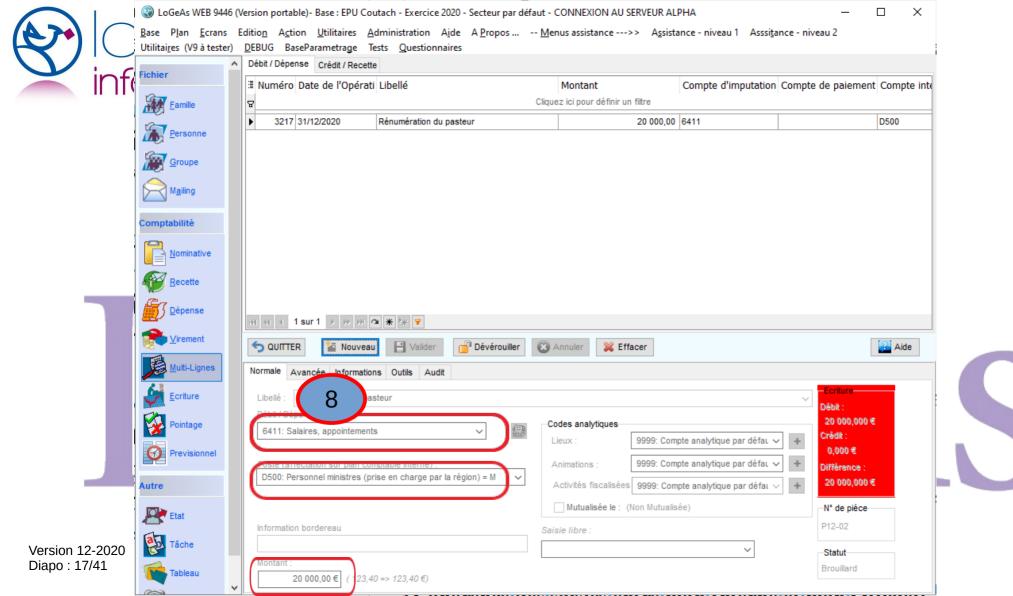
En comptabilité de paiement on ne détaille pas la saisie qui sera faite comme une multi-lignes d'OD

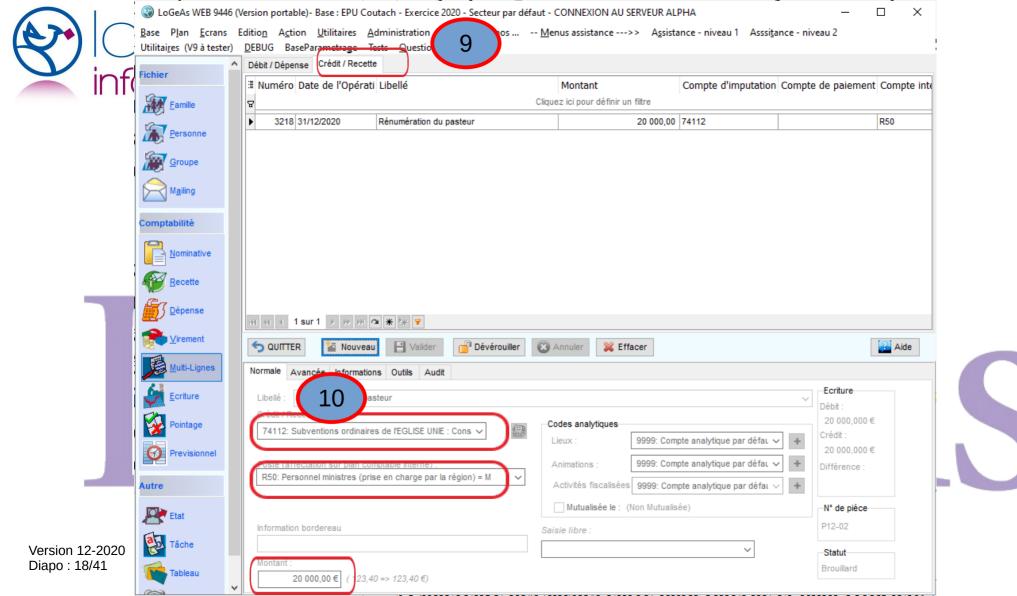
- en produit au compte **74112** sur le plan officiel et compte **50** sur le plan interne
- en dépense au compte **6411** sur le plan officiel et compte **500** sur le plan interne

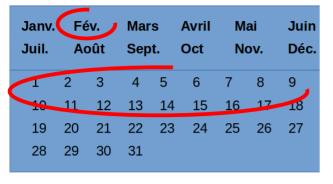












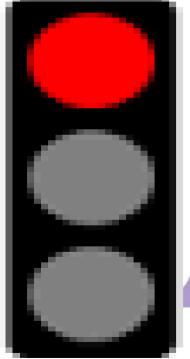
1ère quinzaine de févier : Saisie des informations concernant la contribution régionale

- Courant janvier : réception des informations sur l'état des versements à la Région
- Si ces chiffres vous posent problème, prendre contact avec elle. Il peut y avoir des écarts. C'est le chiffre de la Région qui fait foi
- Le chiffre sera saisi lors de la création de l'état financier et analytique et/ou la publication

Version 12-2020 Diapo : 19/41



Feu « diagnostic » Tests de génération Menu « Ecriture » puis dans l'ergot « Synthèse »



Version 12-2020 Diapo : 20/41 **ROUGE**, il y a des problèmes graves qui vont entre autres bloquer la clôture comptable.

ORANGE indique des erreurs « moins graves » mais ...

VERT est bon signe, mais nous vous invitons quand même à regarder les messages, il peut y avoir des « optimisations » à faire, ou des choses à vérifier.



Feu « diagnostic » Les erreurs de l'état de fin d'année Menu « Etats»

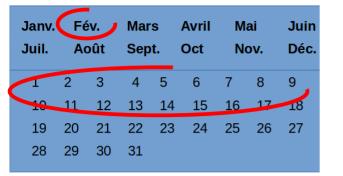
- Rémunérations des ministres (subventions = dépenses)
- Activités lucratives (globales = détail)
- Nombre d'activités lucratives de type A (max = 6)
- Offrandes nominatives régulières (globales = détail)
- Cohérence d'indicateurs (FC > FP > FON)
- Affectation du résultat
- Bilans (actif=passif)
- Compte de Résultat (produits-charges=résultatf)
- Cohérence Plan interne / Plan officiel



1ère quinzaine de févier : Première publication sur Stat-Union

- Quels objectifs pour Stat-Union?
- Quand publier?
- Comment publier?

Version 12-2020 Diapo : 22/41



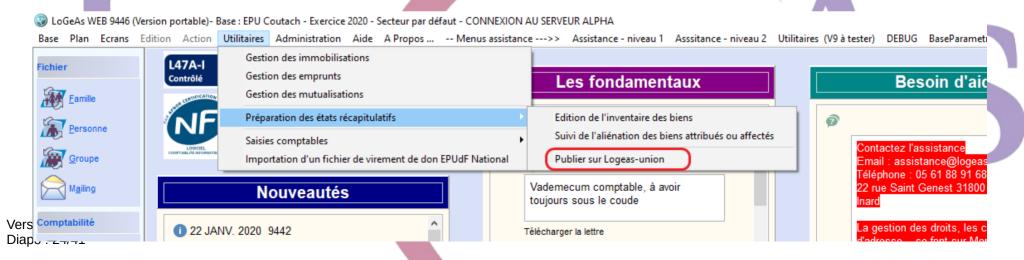
1ère quinzaine de févier : Quand publier ?

- Le plus tôt possible
- Et par la suite chaque fois que nécessaire
- Jusqu'au 15 mars

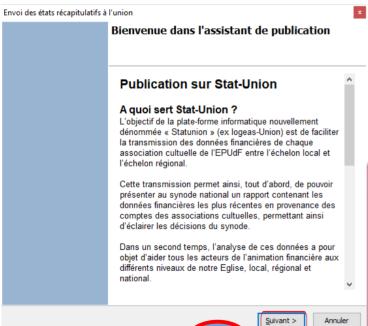


1ère quinzaine de févier : Comment publier ?

A partir du menu « Utilitaires\Préparer les états récapitulatifs\Publier sur Stat-Union »



		Fév. Août						
1	2	3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31					



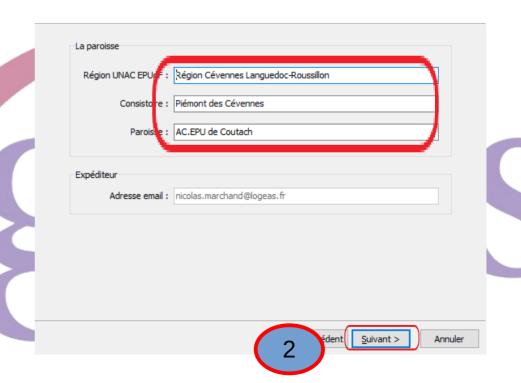
Version 12-2020 Diapo : 25/41

1ère quinzaine de févier : Comment publier ?

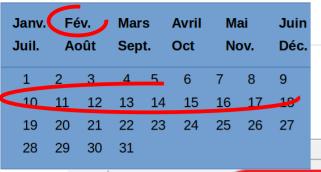
Publier vers « Stat-Union »

Envoi des états récapitulatifs à l'union

Informations

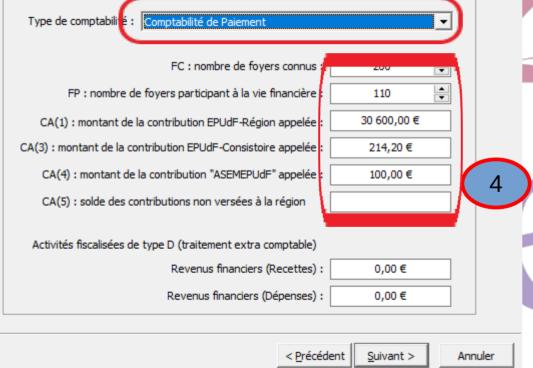


1

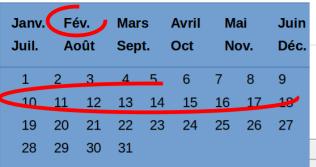


1ère quinzaine de févier : Comment publier ?

Publier vers « Stat-Union »



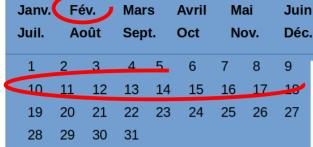
Version 12 2020 Diapo: 26/41



1ère quinzaine de févier : Comment publier? Publier vers « Stat-Union »

Type de comptabilité : Comptabilité de Paiement * FC: nombre de fovers connus: 200 FP : nombre de foyers participant à la vie financière : 110 30 600,00 € CA(1): montant de la contribution EPUdF-Région appelée: CA(3): montant de la contribution EPUdF-Consistoire appelée : 214,20 € CA(4): montant de la contribution "ASEMEPUdF" appelée: 100,00€ CA(5): solde des contributions non versées à la région Activités fiscalisées de type D (traitement extra comptable) Revenus financiers (Recettes) 0,00€ Revenus financiers (Dépenses) : 0,00€ < Précédent | Suivant > Annuler

Version 12 2020 Diapo: 27/41



1ère quinzaine de févier :

Envoi des états récapitulatifs à l'union

Inventaire des biens

Explications

er vers « Stat-Union »

Inventaire des biens (immeubles et meubles)

L'article 21-1er alinéa de la loi du 9 décembre 1905 prévoit que les associations cultuelles dressent chaque année un état inventorié de leurs biens propres, meubles et immeubles, avec leur estimation, article par article.

Les biens à inscrire dans l'inventaire sont :

a) les biens attribués en 1906 à l'association cultuelle, détenus antérieurement à la Loi par les Etablissements publics du culte ; l'association cultuelle est véritablement "propriétaire" du bâtiment (elle peut le vendre), sous certaines conditions.

ATTENTION : dans l'inventaire, remplir la partie « Biens attribués (Immeubles) » ou la partie « Biens attribués (meubles) »

 b) les biens privés de l'association obtenus par acquisition, donation ou legs, ou construits par l'association cultuelle après 1906 (ce sont les biens en pleine propriété ou biens propres de l'AC);

ATTENTION: dans l'inventaire, remplir la partie « Autres biens (Meubles et immeubles propres) »

ATTENTION:

Version 12-2020 Diapo : 28/41

<u>S</u>uivant >

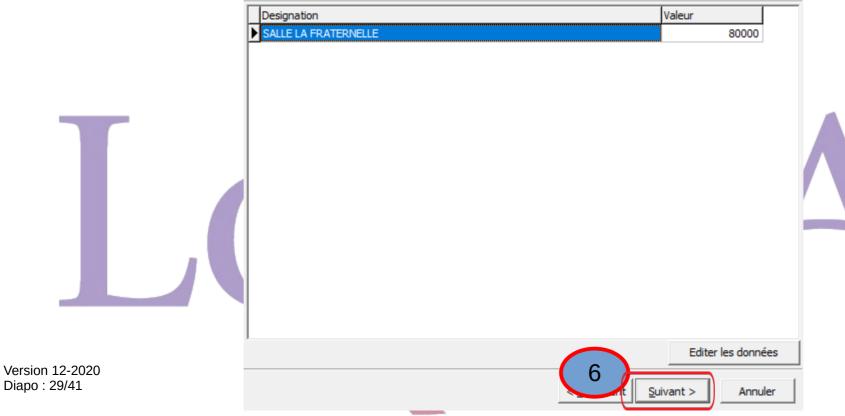
Annuler



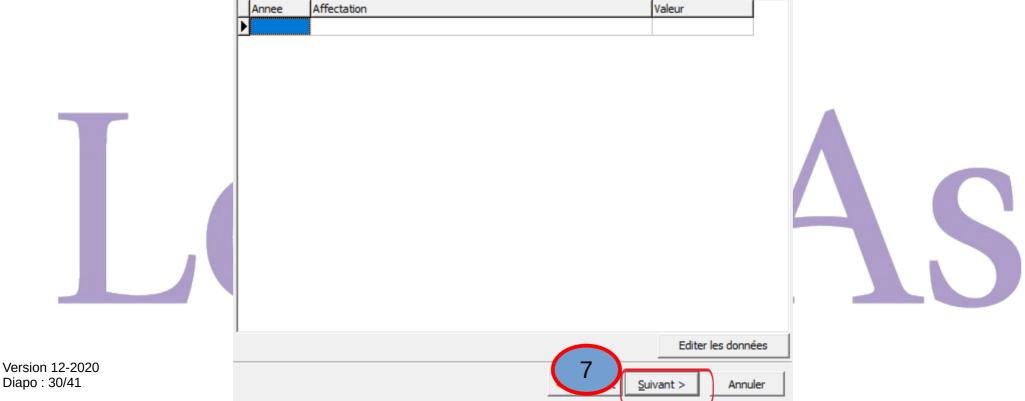
1ère quinzaine de févier :

■nt publier?

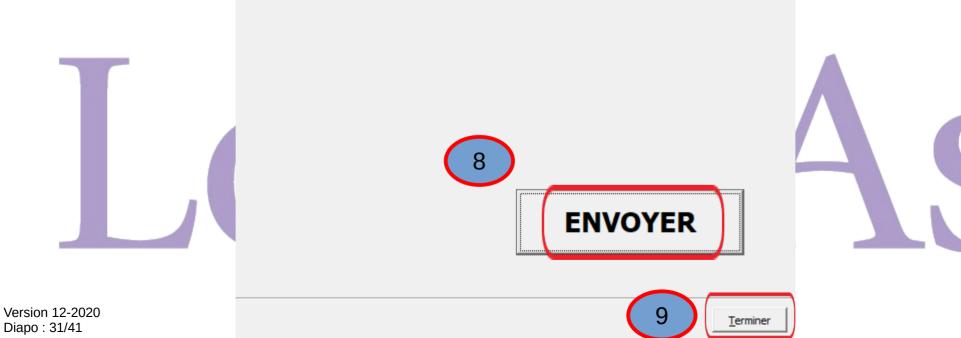
Publier vers « Stat-Union »











		Août				vril Mai oct Nov.		
1	2	3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31					

1ère quinzaine de févier : Comment publier ?

Publier vers « Stat-Union »

La suite ...

 Vous allez recevoir un premier mail indiquant que la plate-forme a reçu les informations.

Attention : ce mail n'indique pas que les données ont été acceptées

• Puis un deuxième indiquant si l'import a bien été réalisé, ou s'il y a eu un problème

Dans ce cas, prenez contact avec l'assistance si vous ne comprenez la raison

 Par la suite l'analyseur régional (voir national) est susceptible de prendre contact avec vous ...

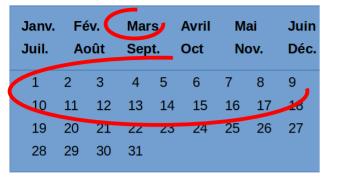
Version 12-2020 Diapo : 32/41

	/. Fév. Août							
1	2	3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31					

1ère quinzaine de févier : Révision des comptes

Durant le mois de février doit avoir lieu la révision des comptes de toutes les paroisses qui n'ont pas de commissaire aux comptes (cf fiche Régale F47)

Version 12-2020 Diapo : 33/41



1ère quinzaine de mars : CP d'arrêter des comptes

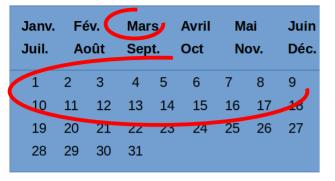
Le 15 mars est la date limite du CP qui arrête les comptes

Le CP arrête les comptes, accompagnés du rapport du réviseur.

Le rapport du réviseur sera présenté à l'AG.

Les convocations à l'AG sont envoyées au moins 10 jours avant sa tenue

Version 12-2020 Diapo : 34/41



1ère quinzaine de mars : Émission des reçus fiscaux

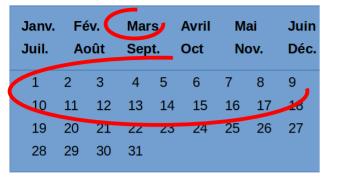
Pour pouvoir émettre les reçus fiscaux il faut :

- 1) avoir fini et vérifié toutes écritures qui s'y reportent
- 2) « valider » ces écritures, ce qui aura pour conséquence de les rendre non modifiables (obligation comptable)

Pour ce faire on peut soit :

- « Valider » uniquement les écritures s'y reportant
- Clôturer tout l'exercice comptable

Version 12-2020 Diapo : 35/41



1ère quinzaine de mars : Valider les écritures se reportant aux reçus fiscaux

Pour préparer l'envoi des reçus fiscaux sans clôturer l'exercice, on utilise le menu

« Administration\Générez les reçus fiscaux »



Cette opération est irréversible quelle que soit la raison (certification NF 203)

Version 12-2020 Diapo : 36/41

						Mai Nov.		
1	2	3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31					

En Mars:

Clôturer tout l'exercice comptable

L'étape finale est la clôture proprement dite. On utilise le menu

« Base\Clôture des écritures» puis le choix « Clôture annuelle »



Cette opération est irréversible quelle que soit la raison (certification NF 203)

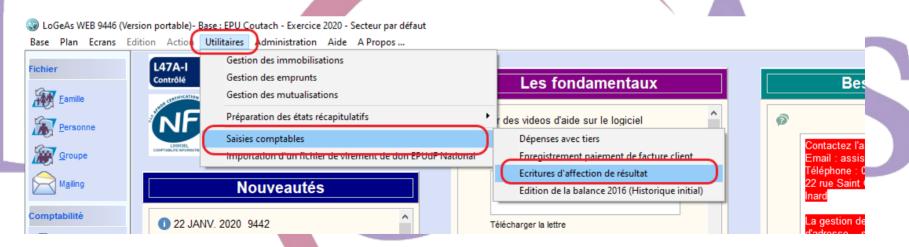
Version 12-2020 Diapo : 37/41

		Mars Avril Mai Sept. Oct Nov.						
Juli.	Λ.	Jut	Эср		OUL	140	, v.	DCC.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31					

Affectation du résultat

Une fois la clôture de l'ancien exercice réalisée, on peut faire l'affectation du résultat sur le nouvel exercice :

« Utilitaire\Saisie Comptable\Ecriture d'affectation du résultat »



Version 12-2020 Diapo : 38/41

Janv. Fév.		ēv.	Mars Avril Mai					Juin
Juil.	Ad	oût	Sep	t.	Oct	No	ov.	Déc.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31					

Archivage

Il s'agit d'une étape importante, trop souvent oubliée :

- Imprimez sous forme papier : le grand livre, la balance, l'état financier et analytique, les journaux (à partir du dossier Etats de fin d'année (clôture)), joignez y l'état de rapprochement bancaire
- Réalisez une archive fiscale, qui peut être mise sur une clef USB par exemple
- Faites un dossier d'archive en y joignant vos pièces justificatives, vos relevés de banque classés...

Version 12-2020 Diapo : 39/41



Petit guide des bonnes pratiques comptables

- 1) Je fais ma comptabilité à partir des pièces, pas du relevé de banque
- 2) Je fais mon rapprochement bancaire à chaque relevé et dans l'écran « pointage »
- 3) Je ne compense pas mes écritures comptables
- 4) Je passe mes écritures d'affectation de résultat après mon assemblée générale
- 5) Je fais des sauveg<mark>ar</mark>des hors de mon ordinateur après chaque séance de travail

Diapo : 40/41



Petit guide des bonnes pratiques comptables

- 6) Je vérifie le « feu rouge » et je règle les problèmes au fur et à mesure
- 7) J'ai un problème, un doute : je contacte l'assistance
- 8) Je ne crée pas de nouveaux comptes en dehors de mon plan de référence
- 9) Je crée mes nouvelles familles/organisations à partir de l'écran personne (sauf si elles ne comprennent pas de personnes)